

# VILLEDoux

Lieu-dit " Le Champs du Bois "

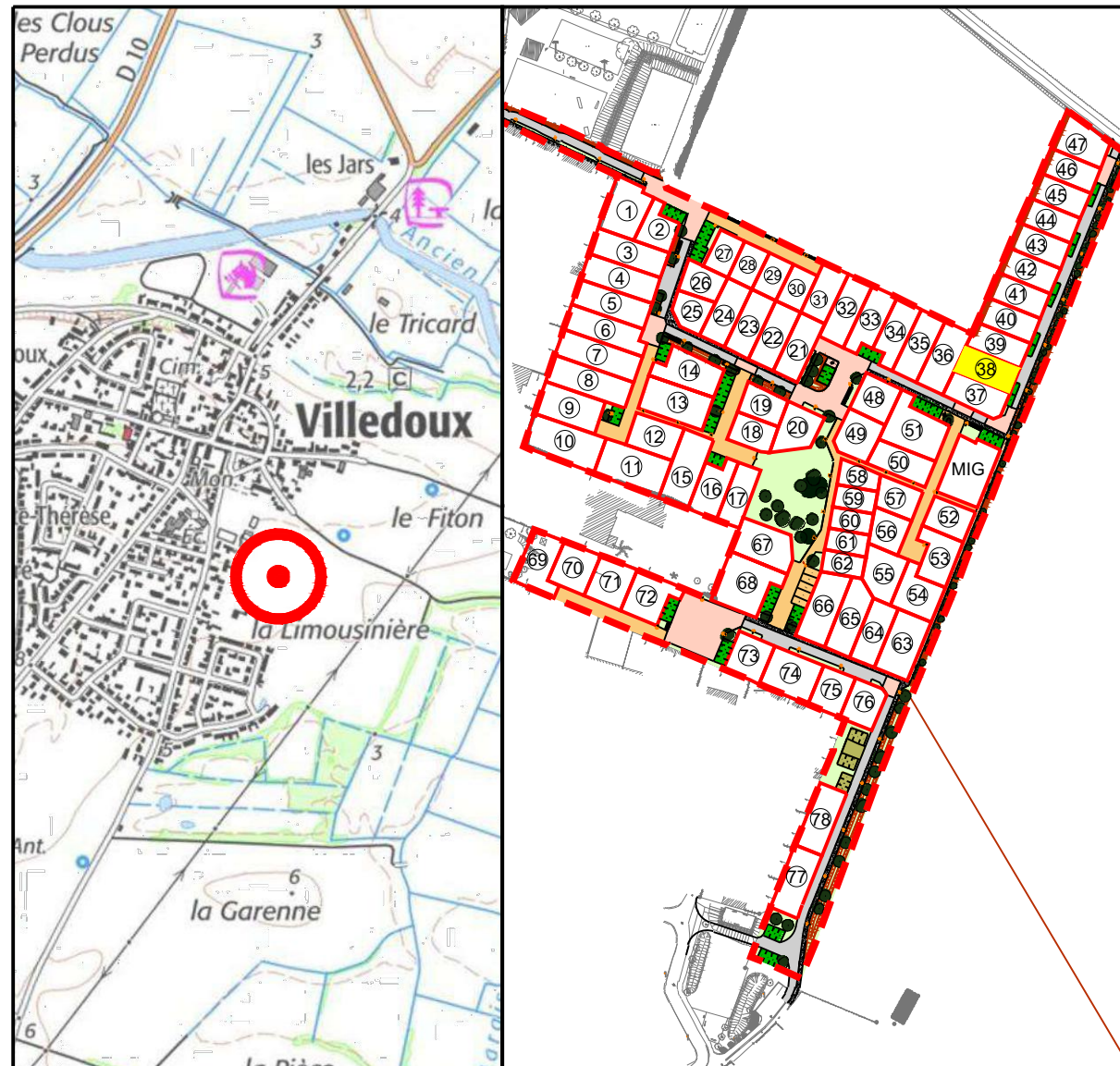
LOTISSEMENT " Le Champs du Bois "

Maître d'ouvrage : "



"

PLAN DE SITUATION



Permis d'aménager n° 017 472 23 C0001 délivré le 27 février 2023  
 Permis d'aménager modificatif n° 017 472 23 C0001 M01 délivré le 20 décembre 2023

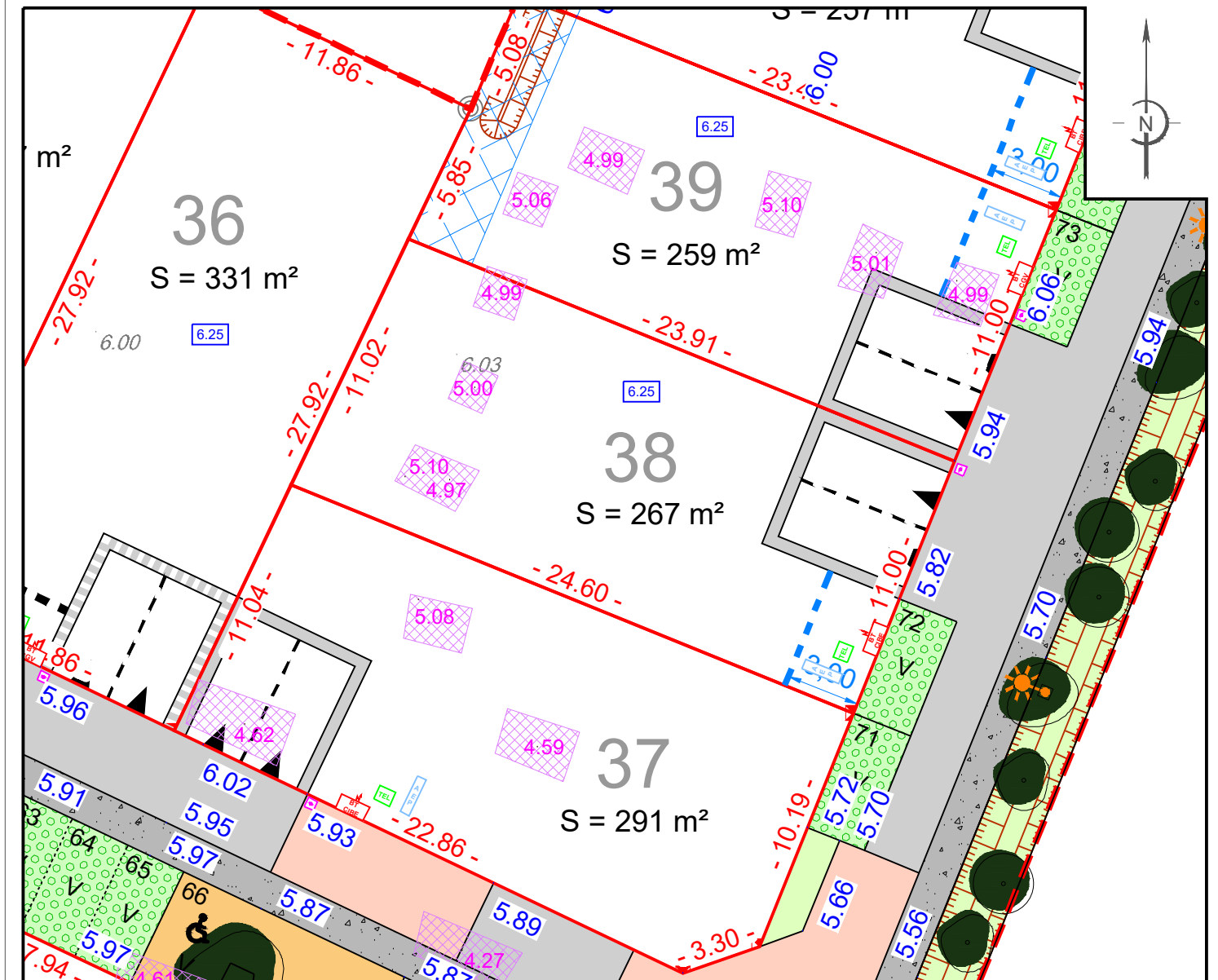
## SIT&A CONSEIL

M. PACAUD Philippe et M. THERRY Damien - Géomètres Experts associés  
 4 Rue de la palenne - Chagnolet - 17139 DOMPIERRE SUR MER  
 ☎ : 05 46 34 13 24  
 📧 : larochelle@siteaconseil.fr - www.siteaconseil.fr



# PLAN DE BORNAGE DU LOT N° 38

Echelle : 1/250



L'emplacement des branchements, plantations et équipements est indicatif. L'acquéreur devra avant toute demande de permis de construire, tenir compte de l'emplacement des réseaux sur le terrain, des implantations futures, des candélabres et des espaces verts.  
 Les cotations et superficies ne seront définitives qu'après bornage des lots.  
 L'acquéreur et/ou son constructeur devront prendre connaissance de l'état des lieux, de la topographie du lot concerné et se référer aux servitudes et annexes du document d'urbanisme en vigueur.

### LEGENDE

	Emprise du Permis d'Aménager		Position de sondages réalisés lors des fouilles archéologiques et altimétrie du point bas
	Limite parcelle		Deux places de stationnement fixes non closes et accès au lot (Largeur : 6 m - Profondeur : 6 m)
	Numéro lot		Bande d'implantation obligatoire de toute ou partie de la construction avec alignement possible
	Surface lot		Revêtement de surface / Enrobé clair
	Cotation lot		Cheminement piéton perméable
	Cote altimétrique T.N. suivant relevé réalisé le 24/05/2023 par SIT&A Conseil		Revêtement perméable
	Cote altimétrique voirie projet		Zone engazonnée
	Bornes		Place de stationnement visiteurs
	Candélabre / Borne lumineuse (position théorique)		Noe
	Tabouret EU (position théorique)		Altitude mini du niveau plancher
	Coffrets individuels (position théorique)		Arbre
	Sens de circulation		

**CARACTERISTIQUES DE LA PARCELLE**  
 SUPERFICIE DU LOT : 267 m²  
 SURFACE DE PLANCHER MAXIMALE : 120 m²  
**REFERENCE CADASTRALE**  
 SECTION : ZC n° 102

Dossier : 200724    Fait le : 23 février 2024

Visa - M. PACAUD Philippe, Géomètre-Expert :